



19/11/29

Numéro de facture 364191261427	Référence client 0030379112	Facture du 26.11.2019
-----------------------------------	--------------------------------	--------------------------

- Nom du client : **ELEVAGE DU MOULIN DE LA TERASSE**
- Adresse desservie : **FONTENAY HEUGNES**

Message

50326041 364191261427 364

(B10-18/241)-3276-1/3-10621-010621-A-2911220831022

ELEVAGE DU MOULIN DE LA
TERASSE
FONTENAY
36180 HEUGNES

Contacts

- Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
- Service Clients
05 87 23 10 00
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h
- Dépannage 24h/24
05 87 23 10 09
- TSA 20060
87170 ISLE CEDEX
- Accueil
11 Cours Saint-Luc 36000 CHATEAUROUX
Du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h

Votre facture du 26 novembre 2019

Nous n'avons pas eu accès à votre compteur. L'index a été estimé sur la base de votre consommation moyenne annuelle

Votre consommation est de **327 m³**

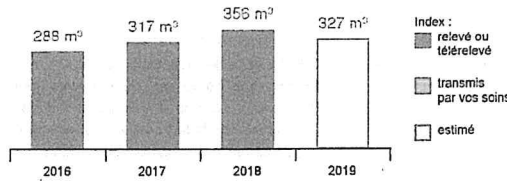
Montant prélevé le 31 décembre 2019 : **285,04 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable	248,88
SYNDICAT DES EAUX DU BOISCHAUT NORD	
Organismes publics	36,16
Total facture	285,04
Montant à prélever	285,04

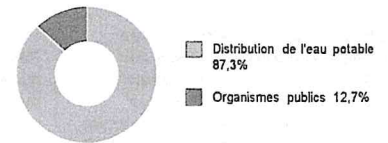
détail au verso

Votre prochaine facture vous sera adressée dans le courant du mois de **juin 2020**.

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 31 décembre 2019 sur votre compte numéro XXXXX610516.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (IGS) : FR86ZZZ003506
 Référence unique de mandat (RUM) : S-5-0030379112-002063322-01

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
FONTENAY HEUGNES	327 m ³	639313	030 mm	30/10/2018 7767	08/11/2019 8094	Relevé estimé
/otre facture en détail						
► Distribution de l'eau potable						
Abonnement						
Part Syndicale	1er semestre 2020					14,75 5,50
Part SAUR	1er semestre 2020					30,38 5,50
Consommation						
Part Syndicale	Année 2019			327 0,5210		170,37 5,50
Part SAUR	Année 2019			327 0,7143		233,58 5,50
Préservation des ressources en eau	Année 2019			327 0,0450		14,72 5,50
Déduction des acomptes de consommation	Année 2019					-227,90 5,50
						34,27 36,16
► Organismes publics						
Consommation						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2019			327 0,2300		75,21 5,50
Déduction acomptes de consommation - Lutte contre la pollution	Année 2019					-40,94 5,50
						34,27 36,16

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement)
s'élève à : 1,59 € / m³ soit 0,00159 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 270,17 €

TVA 5,50 % : 14,87 €
TVA sur les débits : 14,87 €

Total facture TTC : 285,04 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

**Gérez directement
votre compte en ligne sur**

www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Toutes les données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr - Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement
Merci de tenir compte des délais postaux
(entre 2 et 6 jours) lors de votre règlement

- ✓ **Paiement par TIP**
Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par chèque**
Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par prélèvement mensuel**
Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé sur 10 mensualités et vous ne recevez qu'une facture par an pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation annuelle réelle.
- ✓ **Paiement par Internet**
Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr
- ✓ **Paiement en espèces**
Présentez-vous muni de cette facture et d'une pièce d'identité au bureau de poste de votre choix.



12.37

Numéro de facture 364181159192	Référence client 0030379112	Facture du 03.12.2018
-----------------------------------	--------------------------------	--------------------------

• Nom du client : ELEVAGE DU MOULIN DE LA TERASSE
 • Adresse desservie : FONTENAY
 HEUGNES

Message

50332036 364181159192 364

(B18-102/301)-6653-1/3-19425-019425-A-2811290049022

ELEVAGE DU MOULIN DE LA
 TERASSE
 FONTENAY
 36180 HEUGNES

Contacts

- Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
- Service Clients**
05 87 23 10 00
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h
- Dépannage 24h/24**
05 87 23 10 09
- TSA 20060
87170 ISLE CEDEX
- Accueil**
11 Cours Saint-Luc 36000 CHATEAUROUX
Du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de
9h à 12h

Votre facture du 3 décembre 2018

Compteur d'eau relevé le **30 octobre 2018**

Votre consommation est de **356 m³**

Montant prélevé le **31 décembre 2018 : 358,79 €**

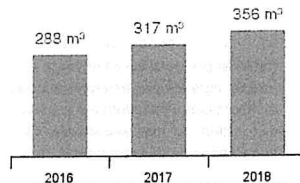
	€TTC
Distribution de l'eau potable SAIEP DE LA REGION ECUEILLE PELLEVOISIN	310,99
Organismes publics	47,80
Total facture	358,79
Montant à prélever	358,79

détail au verso



Votre prochaine facture vous sera adressée dans le courant du mois de **juin 2019**.

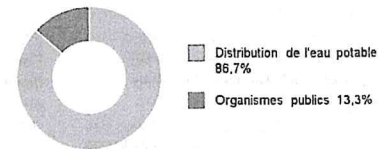
Evolution de votre consommation



Index :

- relevé ou télérelevé
- transmis par vos soins
- estimé

Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 31 décembre 2018 sur votre compte numéro XXXXX610516.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506
 Référence unique de mandat (RUM) : S-5-0030379112-002063322-01

Adresse desservie	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
FONTENAY HEUGNES	356 m ³	639313	030 mm	07/11/2017 7411	30/10/2018 7767	

Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						294,78		310,99
Abonnement						44,37		46,81
Part Syndicale		1er semestre 2019				14,70	5,50	
Part SAUR		1er semestre 2019				29,67	5,50	
Consommation						250,41		264,18
Part Syndicale		Année 2018		356	0,5210	185,48	5,50	
Part SAUR		Année 2018		356	0,7051	251,02	5,50	
Préservation des ressources en eau		Année 2018		356	0,0450	16,02	5,50	
Déduction des acomptes de consommation		Année 2018				-202,11	5,50	
► Organismes publics						45,31		47,80
Consommation						45,31		47,80
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2018		356	0,2300	81,88	5,50	
Déduction acomptes de consommation - Lutte contre la pollution		Année 2018				-36,57	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,58 € / m³ soit 0,00158 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 340,09 €

TVA 5,50 % : 18,70 €
TVA sur les débits : 18,70 €

Total facture TTC : 358,79 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

→ Message

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 11 Chemin de Bretagne, 92130 Issy-les-Moulineaux. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

→ Moyens de règlement

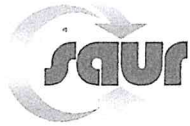
Merci de tenir compte des délais postaux (entre 2 et 6 jours) lors de votre règlement.

- ✓ **Paiement par TIP**
Ce mode de paiement simple remplace le chèque.
Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par chèque**
Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par prélèvement mensuel**
Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé sur 10 mensualités et vous ne recevez qu'une facture par an pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation annuelle réelle.
- ✓ **Paiement par Internet**
Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Présentez-vous muni de cette facture et d'une pièce d'identité au bureau de poste de votre choix.



Numéro de facture
364201315686

Référence client
0030379112

Facture du
19.05.2020

- Nom du client : ELEVAGE DU MOULIN DE LA TERASSE
- Adresse desservie : FONTENAY
HEUGNES

→ Message

50136026 364201315686 364
(B12-102/333)-3021-1/1-15991-015991-A-2005150783022

ELEVAGE DU MOULIN DE LA
TERASSE
FONTENAY
36180 HEUGNES

→ Contacts

- @ Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
- 📞 Service Clients
05 87 23 10 00
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h
- 🔧 Dépannage 24h/24
05 87 23 10 09
- ✉ TSA 20060
87170 ISLE CEDEX
- 🏠 Accueil
11 Cours Saint-Luc 36000 CHATEAUROUX
Du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de
9h à 12h

Votre facture estimative du 19 mai 2020

Acompte basé sur 50 % de votre consommation moyenne annuelle

Votre consommation estimée : 287 m³

Montant prélevé le 03 juin 2020 : 515,84 €

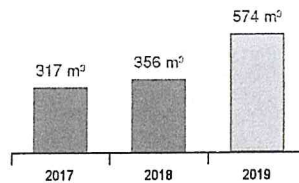
	€TTC
Distribution de l'eau potable	446,20
SYNDICAT DES EAUX DU BOISCHAUT NORD	
Organismes publics	69,64
Total facture	515,84
Montant à prélever	515,84

détail au verso

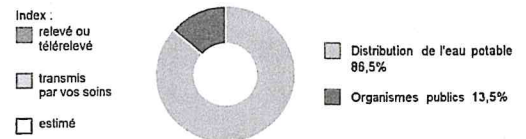


Votre prochaine facture vous sera adressée dans le courant du mois de **décembre 2020**.

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 03 juin 2020 sur votre compte numéro XXXXX610516.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506
Référence unique de mandat (RUM) : S-5-0030379112-002063322-01

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
FONTENAY HEUGNES	287 m ³	639313	030 mm			Estimation de consommation		
Votre facture en détail								
► Distribution de l'eau potable								
Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC		
				422,94		446,20		
Abonnement				45,13		47,61		
Part Syndicale	2e semestre 2020			14,75	5,50			
Part SAUR	2e semestre 2020			30,38	5,50			
Consommation				377,81		398,59		
Acompte part Syndicale	Année 2020	287	0,5400	154,98	5,50			
Acompte part SAUR	Année 2020	287	0,7314	209,91	5,50			
Acompte Préservation des ressources en eau	Année 2020	287	0,0450	12,92	5,50			
Organismes publics				66,01		69,64		
Consommation				66,01		69,64		
Acompte Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2020	287	0,2300	66,01	5,50			

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,63 € / m³ soit 0,00163 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 488,95 €

TVA 5,50 % : 26,89 €
TVA sur les débits : 26,89 €

Total facture TTC : 515,84 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

**Gérez directement
votre compte en ligne sur**
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 884 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
 Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
 Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

- ✓ **Paiement par TIP**
Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par chèque**
Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par prélèvement mensuel**
Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé sur 10 mensualités et vous ne recevez qu'une facture par an pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation annuelle réelle.
- ✓ **Paiement par Internet**
Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr
- ✓ **Paiement en espèces**
Présentez-vous muni de cette facture et d'une pièce d'identité au bureau de poste de votre choix.



14412

Numero de facture 364171052190	Référence client 0030379112	Facture du 04.12.2017
-----------------------------------	--------------------------------	--------------------------

• Nom du client : **ELEVAGE DU MOULIN DE LA TERASSE**
 • Adresse desservie : **FONTENAY HEUGNES**

→ Message

50333045 364171052190 364

(B1-284/290)-284-1/2-1391-001391-A-2711300105022

**ELEVAGE DU MOULIN DE LA
 TERASSE
 FONTENAY
 36180 HEUGNES**

→ Contacts

- Gérer votre compte sur internet**
www.saurclient.fr
- Service Clients**
05 87 23 10 00
Du Lundi au Vendredi de 9h à 18h
- Dépannage 24h/24**
05 87 23 10 09
- TSA 20060**
87170 ISLE CEDEX
- Accueil**
11 Cours Saint-Luc 36000 CHATEAUROUX
Du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h

Votre facture du 4 décembre 2017

Compteur d'eau relevé le **07 novembre 2017**

Votre consommation est de **317 m³**

Montant prélevé le **29 décembre 2017 : 318,94 €**

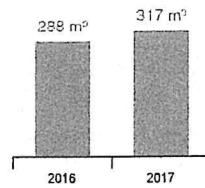
	€ TTC
Distribution de l'eau potable SIAEP DE LA REGION ECUEILLE PELLEVOISIN	276,96
Organismes publics	41,98
Total facture	318,94
Montant à prélever	318,94

détail au verso

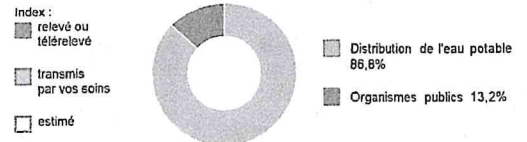


Votre prochaine facture vous sera adressée dans le courant du mois de **juin 2018**.

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 29 décembre 2017 sur votre compte numéro XXXXX610516.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506
 Référence unique de mandat (RUM) : S-5-0030379112-002063322-01

Adresse desservie	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
FONTENAY HEUGNES	317 m ³	639313	030 mm	18/01/2017 7094	07/11/2017 7411	

Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						262,54		276,96
Abonnement						43,99		46,41
Part Syndicale		1er semestre 2018				14,70	5,50	
Part SAUR		1er semestre 2018				29,29	5,50	
Consommation						218,55		230,55
Part Syndicale		Année 2017		317	0,5210	165,16	5,50	
Part SAUR		19-01-17 / 07-11-17		317	0,7006	222,09	5,50	
Préservation des ressources en eau		Année 2017		317	0,0500	15,85	5,50	
Déduction des acomptes de consommation		Année 2017				-184,55	5,50	
► Organismes publics						39,79		41,98
Consommation						39,79		41,98
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2017		317	0,2300	72,91	5,50	
Déduction acomptes de consommation - Lutte contre la pollution		Année 2017				-33,12	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,58 € / m³ soit 0,00158 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 302,33 €

TVA 5,50 % : 16,61 €
TVA sur les débits : 16,61 €

Total facture TTC : 318,94 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

→ Message

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

**Gérez directement
votre compte en ligne sur**
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 11 Chemin de Bretagne, 92130 Issy-les-Moulineaux. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

→ Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux (entre 2 et 6 jours) lors de votre règlement.

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque.
Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Etablissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé sur 10 mensualités et vous ne recevez qu'une facture par an pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation annuelle réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Présentez-vous muni de cette facture au bureau de poste de votre choix. Cette partie vous sera rendue oblitérée et aura valeur de reçu.